

DÉPARTEMENT de la GIRONDE
ARRONDISSEMENT de BORDEAUX
Commune de LORMONT

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du VENDREDI 13 NOVEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le vendredi treize novembre, à dix-huit heures,

Le conseil municipal de la commune de LORMONT, convoqué par le maire, s'est assemblé au Pôle Brassens-Camus sous la présidence de Monsieur Jean TOUZEAU.

Présent·es :

Jean **TOUZEAU**, Philippe **QUERTINMONT**, Yasmina **BOULTAM**, Grégoric **FAUCON**, Jannick **MORA**, Stéphane **PÉRÈS DIT PEREY**, Josette **BELLOQ**, Jean-Noël **GOETZ**, Marielle **DESCOUBES SIBRAC**, Geoffrey **RUIZ**, Maférima **DIAGNE**, Sylvie **JUQUIN**, Jean-Claude **FEUGAS**, Vincent **COSTE**, Keziban **YILDIZ**, Eric **LEROY**, Karima **TAJRI**, Tayeb **BARAS**, Maria Del Pilar **RAMIREZ**, Olivier **MARTIN**, Marie-José **SALLABER**, Valdemar **CAMARINHA FÉLIX**, Maud **LEBLOIS**, Nicolas **LE BIGOT**, Julie **RECHAGNEUX**, Serge **BLÜGE**, Richard **UNREIN**, Mathieu **BORDENAVE**, Stéphanie **HARTUNG**, Mónica **CASANOVA**.

Absent·es excusé·es ayant donné procuration :

Claude **DAMBRINE** (procuration Philippe **QUERTINMONT**), Marouane **ACHRIT** (procuration Yasmina **BOULTAM**), Céline **BOUTE** (procuration Grégoric **FAUCON**), Gemma **VERSCHUUR** (procuration Geoffrey **RUIZ**), Levent **OZKAN** (procuration Stéphane **PÉRÈS DIT PEREY**).

Conseillers en exercice : 35

Nombre de présents : 30

Nombre de votants : 35

N° 2020/13.11/02-2

**DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL 2020 :
DEMANDE DE SUBVENTION COMPLÉMENTAIRE
PARC DU HAUT CARRIET – AMÉNAGEMENT DE L'ENTRÉE**

Monsieur Jean-Claude FEUGAS est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Jean TOUZEAU, maire, explique aux membres de l'assemblée délibérante que :

Dans le cadre de l'aménagement du FIL VERT aboutissant dans sa partie nord à l'entrée du parc du Haut Carriet, il a été proposé d'aménager cette entrée en lui donnant une visibilité maximale sur le quartier Carriet, quartier prioritaire politique de la ville aujourd'hui en deuxième phase de Renouvellement Urbain.

La partie du Domaine Public Routier sera aménagée par Bordeaux Métropole dans le cadre du contrat de co-développement N° 4, en offrant une plateforme d'accueil de services mobiles.

La partie parc à proprement parlé sera quant à elle aménagée par la Ville en offrant des aménagements de loisirs récréatifs et ludiques pour ce parc amené à évoluer tant dans sa gestion que dans ses usages.

Le projet a reçu un financement du Département à hauteur de 82.000 € dans le cadre du plan paysage de Gironde.

Le dossier a été présenté en commission technique du FEDER le 4 juillet 2019 et a reçu un pré-avis favorable quant à l'admissibilité du projet aux financements FEDER sur l'axe 5.2.

Aussi, afin de consolider le plan de financement la Ville propose de présenter également ce projet au subventionnement de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), abondée dans le cadre du Plan de Relance national, pour solliciter une aide à hauteur de 117.400 € HT.

Avis favorable de la commission Ville durable du 5 novembre 2020.

Ceci étant exposé, il est donc demandé à l'assemblée délibérante d'adopter les termes de la délibération suivante :

La Ville de Lormont,

Vu l'article L2121-29 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du conseil municipal du 22 juin 2018 - N° 2018/22.06/20 ;

Vu la décision de la commission permanente du Conseil Départemental de la Gironde N° 2018.616.CP ;

Vu les mesures de soutien aux collectivités locales annoncées dans la Loi de Finances rectificative N° 3, prévoyant un abondement de 1 milliard de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local dans le cadre du Plan de Relance national ;

Entendu le rapport de présentation,

Considérant le pré-avis favorable de la commission technique du FEDER du 4 juillet 2019 ;

Considérant la nécessité de réactualiser le plan de financement de cette opération en vue de solliciter la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) ;

DÉCIDE

Article 1 :

d'approuver le plan de financement ci-dessous :

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL - € HT				
Travaux	350.000 €	Ville de Lormont	80.000 €	20,00 %
Maîtrise d'œuvre	30.000 €	Département	82.600 €	20,60 %
Aléas	20.000 €	DSIL	117.400 €	29,40 %
		Fonds Européen de Développement Économique Régional <i>(Axe 5.2 : Améliorer les conditions de vie des quartiers urbains en difficulté par leur réhabilitation physique)</i>	120.000 €	30,00 %
TOTAL	400.000 €		400.000 €	100 %

Article 2 :

d'autoriser Monsieur le maire à déposer les dossiers de demande de subvention auprès des services de l'État.

Article 3 :

d'autoriser Monsieur le maire à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

VOTE :

POUR :

- 29 – Groupe majoritaire « Nous, Lormont »,
- 3 – Groupe « Lormont, Ville Française »,
- 2 - Groupe « Naturellement Lormont »,
- 1 - Groupe « Nouveau Parti Anticapitaliste ».

Le maire, Jean TOUZEAU :

* certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;

* informe qu'il pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

FAIT A LORMONT, le 16 novembre 2020
pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

Le maire,
Jean TOUZEAU